

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national du district de Montreuil (Ain) qui annonce à la Convention la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national du district de Montreuil (Ain) qui annonce à la Convention la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 115;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23532_t1_0115_0000_5

Fichier pdf généré le 21/07/2021

La Convention décrète le renvoi à la commission des revenus nationaux et l'insertion au bulletin (1).

[Maubeuge, 20 mess. II] (2).

« Citoyen président,

Les églises des communes évacuées par les uhlans regorgeaient de saints; ils n'ont pas recouvré plus tôt la liberté qu'ils ont voulu aller voir la Convention nationale à Paris. Je leur ai donné des ciboires, des calices, des remontrances, des galons, pour faire leur route, et je te les envoie de suite par la diligence de Maubeuge.

« Ils méritent de ta part un accueil d'autant plus gracieux qu'ils sont les précurseurs de 2,000,000 en numéraire, que nous avons imposés, Gillet et moi, sur les richards de Mons, et qui demain feront leurs adieux aux rives de la Trouelle. (C'est la petite rivière qui passe à Mons). S. et F. ».

LAURENT.

« P.S. Dans la caisse il s'y trouve un sac cacheté contenant 1,662 liv. en numéraire, et 3 couronnes qui équivalent à 16 liv. 4 sous ».

[Applaudissements].

9

L'agent national du district de Montluel, département de l'Ain, annonce à la Convention que des biens d'émigrés, estimés 238,108 l., ont été vendus dans ce district 738,015 liv. (3).

10

L'agent national du district de Mauriac (4) fait part que des biens d'émigrés, estimés 28,659 liv., ont été vendus 83,271 liv.

La Convention nationale décrète le renvoi de ces deux lettres au comité des domaines nationaux (5).

11

La société populaire de Montceau (6) informe la Convention qu'elle offre aux défenseurs de la

patrie 142 chemises, 7 paires de guêtres, 7 cols, une paire de souliers, une paire de bas, un sac, 253 liv. 4s., dont 13 liv. 7 s. en numéraire; 2 cachets d'argent, 2 pièces de monnaie d'argent, et 7 livres de charpie; elle termine par demander l'envoi du bulletin.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (1).

12

Les Sans-Culottes composant l'administration provisoire du district de la campagne de Commune-Affranchie, séant à Genis-le-Patriote, écrivent à la Convention que les ateliers de salpêtre de ce district sont dans la plus grande activité, et qu'ils viennent d'adresser à la raffinerie de l'Unité, à Paris, 15 barils de salpêtre pesant ensemble 67 quintaux 86 livres.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

13

La société populaire d'Hargicourt et Villeret réunis, département de l'Aisne, félicite la Convention du décret du 18 floréal, et l'invite à frapper tous les conspirateurs (3).

[Hargicourt, 15 prair. II] (4).

« Citoyens Représentans,

La Société populaire et republicaine des communes d'Hargicourt et Villeret, District de St Quentin; réunie et séante au temple de l'Eternel a Hargicourt, à reçu avec la plus vive satisfaction votre décret du 18^e floréal sur les fêtes decadaires; le sublime rapport qui le précède a excité dans nos ames le plus grand enthousiasme, il nous a persuadé que les superstitions qui s'étoient mêlées au culte simple que les hommes doivent à l'Etre Suprême alloient bientôt disparaître du sol de la liberté; l'hommage du cœur, voila ce que dieu demande; la justice, la probité, et les autres vertus sociales, c'est ce que des republicains se doivent mutuellement et qu'ils s'applaudissent déjà d'avoir pratiqué. Comment donc est il possible qu'il ait existé des hommes assez pervers pour vouloir détruire l'idée consolante de l'Existence de Dieu et celle de l'immortalité de l'ame, il en étoit pourtant; ils ne sont plus, et il sera toujours rendu des hommages au créateur et conservateur de l'univers; comment est il possible que ces scelerats aient osé penser que les republicains françois oublieroient celui de qui ils tiennent

(1) P.V., XLI, 217. Bⁱⁿ, 27 mess.; *Débats*, n° 661; *J. Fr.*, n° 657; *M.U.*, XLI, 411; *Audit. nat.*, n° 658; *J. Lois*, n° 653; *Ann. patr.*, n° DLIX; *J. Sablier*, n° 1435; *Rép.*, n° 206; *C. Eg.*, n° 694; *Ann. R.F.*, n° 224; *J. Paris*, n° 560; *Mess. Soir*, n° 693; *C. Univ.*, n° 925; *J.S. Culottes*, n° 514.

(2) *Mon.*, XXI, 211.

(3) P.V., XLI, 217. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (1^{er} suppl^t).

(4) Cantal.

(5) P.V., XLI, 217. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (1^{er} suppl^t); *M.U.*, XLI, 410.

(6) Saône-et-Loire.

(1) P.V., XLI, 218. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t); *J. Sablier*, n° 1435 (la sté. pop. de « Rousseau »).

(2) P.V., XLI, 218. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t); *J. Sablier*, n° 1435; *J. Fr.*, n° 657; *J. Paris*, n° 565.

(3) P.V., XLI, 218.

(4) C 310, pl. 1210, p. 17.